

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de Janvier, à 14heures30, s'est réuni le Comité Syndical, à Les Velluies sur Vendée sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
DURIVEAU Gérard	BOUILLE COURDAULT	Suppléant
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 11 – représentés : 0		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
BAUDON Geoffroy	LA TAILLEE	Suppléant
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 8 – représenté : 0		8/14
CC Pays Fontenay Vendée		
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS LAURENT	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
FILLON Nicolas	MOUZEUIL	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
BAUDRY Yves	SERIGNE	
Présents : 12 – représentés : 0		12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	Pouvoir à M. GUÉNION
GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 1 – représentés : 1		02/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présent : 1 – représentés 0		1/02
Total présents		33
Total représentés :		1
Total présents et représentés :		34/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : TRAVAUX BOULE D'OR : SITUATION FINANCIERE – DELIB N°6/2026

Les travaux de réhabilitation de l'ouvrage de la Boule l'Or se poursuivent. La première vanne a été installée dans le pertuis en direction de la Corde et la passe à poissons est désormais finalisée.

À ce stade du chantier, un point financier s'avère nécessaire afin d'évaluer les écarts potentiels entre le montant initial du marché et les dépenses prévisionnelles actualisées.

Rappel du contexte et des aléas rencontrés

La notification du marché n'a pu intervenir qu'au mois de juillet, à l'issue du contrôle de légalité, entraînant un décalage d'un mois du démarrage des travaux, initialement prévu début septembre et reporté à début octobre. Parallèlement, les délais d'approvisionnement des motorisations des vannes ont été allongés de trois mois supplémentaires.

Les premières précipitations automnales et la reprise des écoulements du bassin versant ont également remis en cause l'organisation initiale du chantier, qui prévoyait le batardage simultané de deux pertuis sur trois. Cette organisation n'était plus compatible avec les risques de surcote ou d'inondation.

Ces contraintes ont conduit le SmVSA, la maîtrise d'œuvre et les entreprises à acter une modification du phasage des travaux, désormais fondée sur :

-  Un traitement successif des vannes, et non simultané ;
-  La réalisation complète de la passe à poissons avant fin décembre ;
-  La réalisation complète de la vanne P3 (Corde) avant fin décembre ;
-  La réalisation complète de la passe à anguilles en rive gauche avant fin décembre.

Conséquences financières

La modification du phasage entraîne un décalage prévisionnel de six semaines, générant pour les entreprises :

-  Une mobilisation prolongée des équipes ;
-  Des installations de chantier et transferts d'engins supplémentaires ;
-  Un suivi de chantier allongé pour la maîtrise d'œuvre.

Analyse et proposition de prise en charge

Les éléments suivants peuvent être retenus :

-  Le décalage lié à la notification tardive du marché n'est pas imputable aux entreprises ;
-  Les délais de fourniture des motorisations relèvent de la responsabilité des entreprises ;
-  Le choix d'un phasage non simultané a été décidé collectivement afin de garantir la sécurité du chantier et d'éviter tout risque d'ennoisement.

Au regard de ces constats, le SmVSA propose :

-  Une prise en charge à hauteur de **50 %** de la plus-value estimée par les entreprises ;
-  L'application du montant forfaitaire de la maîtrise d'œuvre pour **10 semaines supplémentaires**.

Des prix nouveaux doivent également être intégrés pour des prestations complémentaires :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 085-258501634-20260126-DELIB62026-DE



- ✓ PN2 : reprise des massifs béton au niveau des supports de vannes : 1400 € HT
- ✓ PN3 : Elagage d'arbres : 725 € HT
- ✓ PN4 : changement de phasage ROUBY : $24\,820\text{ €} \times 50\% = 12\,410\text{ € HT}$
- ✓ PN5 : changement de phasage ETCHART : $42\,502.80\text{ €} \times 50\% = 21\,251,40\text{ € HT}$
- ✓ PN6 : Réhausse batardeau aval : 6 120 € HT
- ✓ PN7 : Fermeture réservation sonde : 2 090 € HT

Le total des plus-values s'élève ainsi à **57 673,10 € HT**.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** les prix nouveaux des marchés 2025 IV 08 et 2024 IV 18 et la négociation amiable liée à la modification du phasage.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER